



Compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Sur convocation du Maire Pierre BRAYSSE le Conseil Municipal s'est réuni à 18h00 dans la salle Jean FERRAT pour tenir compte des gestes barrières et distanciels de lutte contre la Covid19.

Masques et gel étaient disponibles pour tous les participants et le timing était prévu pour lever la séance avant le début du couvre-feu prévu à 20h00.

Tous les conseillers Municipaux étaient présents sauf :

Absents ou excusés Mesdames MARTINAND, DEGIORGIS, ARSAC, BONIFACY et Monsieur LABROSSE.

Monsieur SILVE a rejoint le conseil à 18h30.

1) **Vente de la parcelle sise avenue St DIDIER :**

Le Maire indique qu'un nouvel acquéreur (M. Marques) s'est montré intéressé par l'achat de la parcelle avenue Saint-Didier. Un compromis sera signé sur la base de 50.000 € et débouchera sur une vente définitive.

Proposition adoptée à l'unanimité.

2) **TPLE**

Le conseil précédant avait adopté le principe de la taxe sur la publicité extérieure. La délibération correspondante avait été validée par le contrôle de légalité mais le Préfet avait fait observer que cette taxe devait s'appliquer également sur la publicité des annonceurs locaux à l'intérieur du village. Sur proposition du Maire, il a été décidé de rapporter cette délibération et d'abandonner le principe de la TPLE.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3) **Convention Commune/Agglo pour entretien ZAE**

La convention qui nous lie à l'Agglo dans le cadre de la loi Notre de 2015 concernant les zones d'activités économiques attribuées en compétence à l'agglo, arrive à échéance.

Cette convention autorise la commune à assurer l'entretien courant de la zone d'activité moyennant une rétribution de 2 637.00 € pour 2021.

Sur proposition du Maire la convention nouvelle est adoptée en sachant que le gros entretien (voirie notamment) incombe à l'agglo.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4) **Création d'un poste d'Adjoint Technique**

Un agent en CDD a été recruté il y a quelques mois, pour remplacer Philippe Arsac qui est en arrêt depuis bientôt 4 ans. Son départ pour retraite ou réforme est repoussé de trimestre en trimestre.

Pierre BRAYSSE propose de créer un poste d'Adjoint Technique afin d'y affecter Laurent Maza dès que possible.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5) Financement de la vidéo protection

Sur proposition de Jean-Pierre LAVAL, Chargé des Finances il est proposé de contracté un crédit de 50.000.00 € pour financer la création du réseau de vidéo protection .En raison d'un fond de roulement étriqué par l'absence d'entrée de fonds provenant des ventes de terrains en cours, de la très forte diminution de la DGF, et de gros investissements réalisés en fin du mandat précédent ; il y a lieu de reconstituer notre trésorerie.

Le Conseil accepte le principe d'un crédit de 50.000.00 € contracté auprès de la CELDA au taux de 0,8 % amortissable sur 7 ans.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6) Délibération autorisant le Maire à signer les dépenses votées en 2020

Sans attendre l'élaboration et la vote du Budget Primitif 2021, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant délégué, à engager, liquider les dépenses restantes à réaliser selon les dispositions de l'article L.1612.1 du CGCT.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7) Mise en place d'une majoration de la taxe sur les terrains constructibles

Pour inciter les propriétaires de terrains constructibles à les céder pour engager de nouvelles constructions, le maire propose de majorer la valeur locative desdits terrains.

Les terrains sont connus, leurs propriétaires également.

Esther GALLOPIN demande quelle est la réaction des personnes concernées. Pour l'instant aucune réaction dans la mesure où elles n'ont pas été encore contactées.

Après discussion et échange, la délibération est adoptée à la majorité. Emmanuel DUMAS, Mireille VELU et Christophe LABROSSE ont voté contre. A titre indicatif il a été précisé à Emmanuel DUMAS que la révision d'un PLU ou son élaboration représente un coût d'environ 60.000.00 €

Jean-Sébastien SILVE rejoint le Conseil Municipal à 18h30.

8) Extension du restaurant scolaire communal

En raison de l'augmentation très significative du nombre de pensionnaires, du respect nécessaire de la distanciation liée à la lutte contre la Covid19, des nouveaux horaires scolaires qui imposent un seul service de déjeuner, le Maire indique qu'il est indispensable d'agrandir rapidement les locaux (actuellement certains enfants déjeunent dans le sas d'entrée de la salle des fêtes, ce qui n'est pas acceptable.

Un projet et un financement ont été mis au point. Techniquement c'est réalisable, financièrement sous certains délais à respecter, la Région participe à la relance économique et subventionne les projets des petites communes. Le Département intervient également. 50 à 60 m² de plus seraient suffisants pour avoir un restaurant scolaire convenable et spacieux capable de recevoir les surplus d'effectifs d'enfants présents et à venir.

Un débat et une discussion s'engagent sur ce dossier.

- Esther GALLOPIN demande pourquoi ne pas faire plus de 60m².
- Mireille VELU, 1^{ère} Adjointe, en présentant un chiffrage du projet qu'elle a fait elle-même indique que c'est beaucoup trop cher au m² annoncé, elle

demande pourquoi ne pas faire plus grand et fait observer selon elle que les subventions annoncées ne sont pas nécessairement acquises.

Le Maire sur les indications qu'il a déjà donné, précise que les subventions de la Région en qui il a confiance sont certaines si le premier coup de pioche et donné avant fin juin et compte tenu des délais très contraints, il propose de soumettre ce projet aux voix.

Le Projet est adopté à la Majorité.

2 voix contre : Mireille VELU et Christophe LABROSSE (pouvoir à Mireille Velu).

9) Délibération Modificative

À la demande de la CELDA qui finance la vidéo protection, il est créé une délibération modificative sans incidence sur le Budget Primitif, qui fait apparaître le crédit de 50.000 € identifié sous un seul compte en dépenses et recettes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

10) Vente parcelle rue des Romarins

En vue de consolider notre fond de roulement, Pierre BRAYSSE propose de lotir la parcelle dite du jeu de boules, déplacer le poteau incendie, déclasser quelques places de parking et ensuite vendre en l'état ladite parcelle (quelques acquéreurs se sont manifestés). Le compromis sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil Municipal.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Compte tenu de l'heure et de la nécessité de respecter le couvre-feu à 20h, les questions diverses sont très rapidement abordées.

Vidéo protection :

Pierre BRAYSSE fait connaître le fonctionnement du système après avoir présenté les lieux d'implantation des caméras (depuis la mise en place du circuit de vidéo protection, les abords des conteneurs d'ordures ménagères sont nets de tous dépôts sauvages)

Projet de covoiturage VINCI AUTOROUTE ASF :

Nous aurons l'occasion d'en reparler ; il est prévu un parking permettant d'accueillir 40 véhicules environ.

Compte Rendu du Conseil Communautaire :

Jean-Pierre LAVAL précise que le dernier Conseil Communautaire comportait 60 délibérations essentiellement des budgets 2021 dans le prolongement de ceux du dernier mandat 2020. Ce point sera vu lors d'un prochain Conseil Municipal car l'heure du couvre-feu est trop proche.

Plus personne ne demande la parole, le Maire lève la séance à 19h45.

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre LAVAL



Le Maire
Pierre BRAYSSE



